

N°638—Année 2022

Le 25 août 2022



FLESSELLES

Clé de Contact

231, rue de la Vigne

☎ 03.22.93.74.67 - 💻 : 03.22.93.67.32

Pour nous écrire :
✉ mairie.flesselles@nordnet.fr

Pour visiter notre site internet :
🌐 www.mairieflesselles.fr

DIMANCHE 4 SEPTEMBRE FÊTE DE LA LIBERATION DE FLESSELLES

Défilé de Harleys Davidson



Attractions foraines pour le plaisir des plus grands et des plus petits :

Food Truck



- Manèges enfantins
- Pêche aux canards
- Trampoline
- Autos tamponneuses ...



Dans le courant de l'après-midi, faux départ des courses cyclistes avec l'USCA



Sommaire :

- Page 2 : Programme de la fête communale
- Page 3 : Course cycliste
- Page 4 : Arrêté circulation et stationnement
- Page 5 à 7: Associations
- Page 8 : Menus cantine
- Page 9 : Info Rugby
- Page 10 : Séance du Conseil Municipal
- Page 11 : Associations et petites annonces
- Page 12 : Permanence des élus

Prochaine parution de la clé de contact le jeudi 8 septembre 2022

Programme de la fête communale

DIMANCHE 4 SEPTEMBRE 2022

11h00 : Rassemblement devant la salle des fêtes

11h15 : Défilé au monument aux morts, commémoration au monument en présence de l'harmonie municipale et dépôt de gerbe. Une délégation se rendra au cimetière pour rendre hommage aux trois soldats anglais, LJ Cribben, JA Sharpe et H Ruffel, tués lors de la libération de la commune pour y déposer une gerbe.



Distribution de tickets de manège aux enfants, de tickets pour les autos tamponneuses aux adolescents présents à la cérémonie et au vin d'honneur, dans le respect des gestes barrières.



12h00 : vin d'honneur à la salle des fêtes



12h30 : lâché de pigeons voyageur en 2 groupes de 25 sur la place des déportés. 3 pigeons porteront un message rédigé par les enfants

Vers 15h00 : faux départ de la course cycliste près de la place des déportés puis départ rue de la vigne



Après-midi : attractions foraines sur la place des déportés



DIMANCHE

4

Septembre

Union sportive des Cheminots d'Amiens Cyclistes

FLESSELLES

Grand prix cyclistes

15^{ème} édition13h00 ● 2^{ème} Catégorie
11 tours13h02 ● 4^{ème} Catégorie
9 tours13h03 ● Minimes
5 tours15h30 ● 1^{ère} Catégorie
12 tours15h32 ● 3^{ème} Catégorie
10 tours15h33 ● Cadets
8 tours

Circuit 6,2 km

Dossards :

- a/p. 12h
- Salle des Associations
(à proximité de l'église)

Renseignements : 06.52.21.89.10

Ufolep
SommeTerritoire
Nord-PicardieC'est le département
des énergies partagéesRegion
Hauts-de-FranceCULTURE
velo
AMIENS - CAMOND'HOINE
POMMES DE TERRE

Arrêté circulation et stationnement

DÉPARTEMENT DE LA SOMME



Republique Française

Envoyé en préfecture le 01/08/2022

Reçu en préfecture le 01/08/2022

Affiché le

SLO

ID : 080-218003036-20220801-ARRETE312022-AR

MAIRIE DE FLESSELLES

-ARRETE n° 31/2022-

Objet : Arrêté temporaire de circulation et de stationnement à l'occasion de la 15^{ème} course cycliste dénommée « Prix de la Municipalité de Flesselles » du dimanche 04 Septembre 2022.

Le MAIRE DE FLESSELLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,
Vu le Code de la Route
Vu le Code du sport et notamment ses articles R331-6 à R 331-7 et R 331-23 à R331-28,
Vu le décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations sportives
Vu la demande par laquelle Monsieur Yves DEVILLERS, Président de l'Union Sportive des Cheminots d'Amiens, domicilié 4, Avenue André Carpentier à RIVERY (80136) sollicite l'autorisation d'organiser une course cycliste dénommée « Prix de la Municipalité de Flesselles », le dimanche 04 Septembre 2022,
Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des participants, du public et des riverains, d'interdire le stationnement et la circulation sur les voies empruntées par cette course,

ARRETE :

Article 1 – Le Dimanche 04 Septembre 2022 de 13 h à 18h, le stationnement sera interdit sur les voies suivantes : - Rue d'Amiens, rue de la Vigne et rue de Villers.

Article 2 - De 13 h 30 à 17 h 30, la circulation sera momentanément interdite- Rue d'Amiens, rue de la Vigne et rue de Villers

Article 3 – Pendant la durée d'interdiction, la circulation des véhicules pourra s'effectuer, avec l'autorisation des signaleurs, dans le sens de progression de la course.

Article 4 – Les organisateurs devront se référer à la note d'information transmise par le Maire et prendront toutes dispositions pour que la circulation générale ne subisse du fait de l'épreuve, aucune entrave. Les organisateurs devront mettre en place des signaleurs expérimentés à toutes les intersections notamment

- Carrefour rue du Château/rue du Parc
- Croisement des D933 et D 113
- Intersection D 933- chemin de Langlette

Article 5 - Tout stationnement sur les zones précitées sera considéré comme gênant (article R417-10 du code de la route).

Article 6 - La signalétique correspondante sera mise en place par les services techniques de la ville et les organisateurs.

Article 7 – Le Préfet de la Somme, la gendarmerie de VILLERS BOCAGE, l'association organisatrice, et le Maire sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Flesselles, le 1^{er} août 2022
Le Maire Adjoint,
Jocelyn LOUETTE



Associations



Flesselles Rainneville Tennis Club

**JOUER AU TENNIS
DANS UN ESPRIT
FÊTE FORAINE**

**Samedi 25 juin
Samedi 03 septembre
de 10 à 18h**

**Â FÊTE
VOS**

JEUUX

**set et
match**

PORTES OUVERTES

Rejoignez-nous



Maison du tennis D. Delhomel
619 rue de Saint-Vast
80260 FLESSELLES

PORTES OUVERTES

Découverte des structures

Initiation au tennis dès 3 ans

Renseignements - Inscriptions - Réinscriptions

**2 journées
exceptionnelles**

encadrées par l'équipe pédagogique



Food truck
possible sur place

**25 juin
03 septembre**



Animations de tennis

Lance balles

Structures gonflables

Pop Corn

Barbe à papa

**Nombreuses
surprises !**



MAISON DU TENNIS Dominique Delhomel

619 rue de Saint-Vast
80260 FLESSELLES

fr.tennisclub@gmail.com
03 22 43 64 85



Flesselles Rainneville
Tennis Club



@frtennisclub

Associations



CATM/Membres & Sympathisants



Section de Flesselles

INVITATION

" LE DIMANCHE 04 SEPTEMBRE 2022 "

A 10 heures

En l'église de Flesselles

" A la bénédiction du nouveau Drapeau "



En présence : des porte-drapeaux du Canton
 du sonneur de cornemuse
 musique du 2ème RIMA
 musique du 43ème RI

Menus de cantine



Du jeudi 1 au vendredi 2 septembre 2022



| Jeudi 1 | Vendredi 21 |
|-----------------------------|------------------------|
| Melon | Semoule |
| Lasagne bolognaise | aux poivrons et épices |
| Fromage fondu vache picon | Hoki pané |
| Crème pâtissière au caramel | Ratatouille |
| | Riz |
| | Fromage frais sucré |
| | Fruit de saison |

Du lundi 5 au vendredi 9 septembre 2022

| Lundi 5 | Mardi 6 | Jeudi 8 | Vendredi 9 |
|----------------------|--|----------------------------------|--|
| Œufs mayonnaise | Duo carotte et céleri râpés mayonnaise | Pommes de terre à l'huile | Riz niçois (riz, tomate, poivron, olive) |
| Saucisse de volaille | Emincés de poulet sauce crème | Cuisse de poulet sauce basquaise | Emietté de thon sauce cajun |
| Carottes fondantes | Petits pois | Haricots verts persil | Macaronis |
| Fromage frais sucré | Coulommiers | Yaourt aromatisé | Camembert |
| Fruit de saison | Gélifié saveur vanille | Cake au citron | Compote pomme-fraise |

Ecole de Rugby



REPRISE DE L'EDR

LUNDI 29 ET SAMEDI 3 SEPTEMBRE 2022



HORAIRES SAISON 2022 - 2023

Samedi 15h - 16H : BABY - U6

Samedi 14H30 - 16H : U8 - U10 - U12

Jeudi 18H - 19H : U10 - U12

U14 : Lundi 18H30 - 20H / Jeudi 18H - 19H30 / Samedi 13H30 - 15H

Ecole de Rugby de Flesselles - 03 22 93 78 68

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 Juillet 2022

Commune de FLESSELLES

Par suite d'une convocation en date du 16 Juin 2022, les membres composant le conseil municipal de la commune de FLESSELLES se sont réunis en date du 08 Juillet 2022, à la Mairie à 19 heures, sous la présidence de Mme MARSILLE Séverine, Maire Adjoint de la commune.

Membres présents : BONNARD Solange, DELECLUSE Nathalie, GUIBON Eric, HUL Sovankiri, MARSILLE Séverine, MARTINVAL Claude, MOREL Claude, MOREL-AFIR Louisa, PECOURT Isabelle, PHILIPPON Jeannine, TOUPART Patrice, DUGAVE Estelle, LEU Eric lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mme ROZMIAREK Sylvie a donné pouvoir à Mme BONNARD Solange

Mr LOUETTE Jocelyn a donné pouvoir à Mme PHILIPPON Jeannine

Mr PERRET Eric a donné pouvoir à Mr MOREL Claude

Mr BINOIST Bernard a donné pouvoir à Mme MARSILLE Séverine

Mme CHERIFI Alice a donné pouvoir à Mme MOREL-AFIR Louisa

Membres absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote : Mr DUBREUCQ Ludovic, Mme SEGU-RA FARO Véronique.

Madame la présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le conseil municipal a désigné Mr MARTINVAL Claude pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Compte-rendu de la séance du 07 Avril 2022 est approuvé à l'unanimité .

ORDRE DU JOUR :

- 1- Adoption de la nomenclature Budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} Janvier 2023 : Délibération n° 25/2022 - Adopté à l'unanimité
- 2—Décision modificative au BP 2022 des locaux commerciaux et cadence d'amortissement pour un bien : Délibération n° 26/2022 - Adopté à l'unanimité
- 3—Avance de subvention saison 2022/2023 au club de football : Délibération n° 27/2022 adopté à l'unanimité
- 4—Subvention exceptionnelle à l'USCA Cyclistes : Délibération n° 28/2022 - Adopté à l'unanimité
- 5—Désignation d'un coordonnateur communal pour le recensement 2023 et détermination du nombre d'agents recenseurs : Délibération n° 29/ 2022 - Adopté à l'unanimité
- 6- Encaissement des remboursements d'assurance : Délibération n° 30/2022 - Adopté à l'unanimité
- 7—Dénomination d'une nouvelle voie publique « Rue du Blanc Fossé » : Délibération n° 31/2022 - Adopté à l'unanimité
- 8—Dénomination d'une nouvelle voie publique « Route de Vignacourt sur RD 913 » : Délibération n° 32/2022 – Adopté à l'unanimité
- 9—Vidéoprotection : Demandes de subvention au Conseil Départemental et à la Région : Délibération n° 33/2022 – Adopté à l'unanimité
- 10—Réhabilitation des locaux de l'accueil du matin et du soir : Demande de subvention à la Communauté de Communes : Délibération n° 32/2022 – Adopté à l'unanimité

Fait à Flesselles, le 19 Juillet 2022

Le maire Adjoint,

Séverine MARSILLE

Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en préfecture le 19 Juillet 2022

Associations

SOCIÉTÉ DE CHASSE

L'assemblée générale de la société de chasse de Flesselles aura lieu le vendredi 2 septembre à 20 heures à la salle des mariages .

Pour les sociétaires merci de bien vouloir vous munir d' une copie de votre validation de permis de chasser ainsi que l'assurance .



Pom pom et majorettes « les étoiles filantes »

Inscriptions pour la saison 2022/2023

danse pom pom dès 5ans

danse baton dès 6ans

tarif à l'année 30 euros

cours le samedi de 13h à 14h30 maison des sports

inscriptions le samedi 10 septembre renseignements auprès de la présidente au

0604537024

inscriptions également au forum des associations



PETITES ANNONCES



Vends

Lit enfant en bois fabriqué vers 1940
excellent état dimensions 140x60 cm
20 € Tél : 03 22 72 02 14

Etabli étau WORKMATE PLUS portable à
serrage vertical Black et Decker 50 €
Tél : 06 23 07 16 23
(aux heures des repas)

LES PERMANENCES



Les permanences des Elu(e)s se feront
UNIQUEMENT sur rendez-vous



MAIRIE DE FLESSELLES - 03.22.93.74.67 — Responsable de publication : Nathalie SUEUR

Vous pouvez envoyer vos annonces ou commentaires par Internet : mairie.flesselles@nordnet.fr ou secretariat-mairieflesselles@nordnet.fr ou les déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie

Conditions pour la parution des annonces :

Les annonces doivent être déposées au plus tard le **jeudi soir (à 17h00) pour la clé de contact de la semaine suivante.** Les annonces sont exclusivement réservées aux habitants de FLESSELLES. Les annonces doivent être claires et lisibles. Au dos de chaque annonce doivent figurer obligatoirement les coordonnées de l'annonceur.

Si votre annonce n'est pas conforme à ces conditions, elle ne sera pas publiée.